

Aux entreprises de la
tuyauterie industrielle
du canton du Valais

Réf. : Roland Gruber / nsc
Tél. : 027 327 51 48
e-mail : roland.gruber@bureaudesmetiers.ch

Sion, décembre 2014

CONDITIONS DE TRAVAIL 2015

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous communiquer ci-après les informations utiles pour le début de l'année 2015 :

1) Salaires 2015

→ accord trouvé pour 2015

Les partenaires sociaux se sont rencontrés afin de convenir des conditions salariales pour 2015, même si les revendications des syndicats sont intervenues pourtant après la date butoir et que l'indice des prix à la consommation (IPC) était nul.

Cette rencontre a permis d'arriver à un accord à la satisfaction des parties.

- **Salaires réels** → augmentation

Les salaires réels de tous les travailleurs sont augmentés de Fr. 0.15 à l'heure.
Pour les travailleurs rétribués au mois, l'augmentation est de Fr. 25.– par mois.

- **Salaires minima** → aucune augmentation

Les salaires minima demeurent inchangés pour 2015

2) Caisses sociales

AC et AVS-AI-APG

→ statu quo

Les cotisations AC et AVS-AI-APG restent inchangées.

- **CAPAV**

→ aucun changement comparé à 2014

Nous nous permettons de vous rappeler que la caisse de pension CAPAV reste inchangée (10.5%) comparé à 2014.

Pour plus d'information(s) : www.CAPAV.ch

LPP

- **Indemnités journalières**

→ aucun changement comparé à 2014

Taux de primes

Délai d'attente 2 jours :	2,8% (inchangé)
Délai d'attente 14 jours :	1,6% (inchangé)
Délai d'attente 30 jours :	1,3% (inchangé)

Personnel fixe
& temporaire

- Hôtels
- Collectivités
- Events
- EMS
- Hôpitaux

• **SUVA** → *augmentation de 0.11%*

Le taux SUVA a été augmenté de 2.28% à 2.39%. En fonction de l'activité de votre entreprise le taux de branche ne correspond pas obligatoirement au taux de retenue pour vos travailleurs. Seul le taux indiqué par la SUVA fait foi.

• **Contribution professionnelle** → *aucun changement comparé à 2014*

Le système de contribution professionnelle reste inchangé à l'année 2014.

• **Les taux de contributions aux autres caisses sociales du Bureau des Métiers restent inchangés.**

Le présent document ainsi que tous ceux utiles à la gestion des salaires sont accessibles sur nos sites internet www.bureauesmetiers.ch et www.ativ-valais.ch.



... Il est enfin en ligne ! Désormais en tapant www.bureauesmetiers.ch vous ouvrirez la nouvelle page d'accueil du Bureau des Métiers et découvrirez une plateforme moderne et fonctionnelle. N'hésitez pas à placer ce lien dans vos favoris !

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente. A l'aube des fêtes de fin d'années, nous vous souhaitons à vous, vos familles et vos collaborateurs, un joyeux Noël et vous adressons tous nos vœux de succès pour 2015.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, nos salutations les meilleures.

**ASSOCIATION DE LA TUYAUTERIE
INDUSTRIELLE DU VALAIS**

Le Président :

Yves-Pascal Giroud

Le Secrétaire :

Roland Gruber

Personnel fixe
& temporaire :

- Hôtellerie
- Collectivités
- Events
- EMS
- Hôpitaux

**Nos bureaux seront fermés du mardi 23 décembre 2014 au soir au lundi 5 janvier 2015.
Merci de votre compréhension.**